

ANNEXE - ORGANISATION DU LIVRE DE RAISON DE GUILLAUME D'ERCUIS

folios	Partie	Titres	Contenu
2-9v	I	Pas de titre [partie mutilée, certainement incomplète]	<p>☒ <i>Passim</i> : COPIES D'ACTES ET DE MODÈLES DE LETTRES presque toutes à l'usage de la carrière ecclésiastique de G. d'Ercuis</p> <p>☒ <i>Passim</i> : COURTES NOTES DE GESTION</p> <p>☒ fol. 8-8v : État récapitulatif annuel des recettes et dépenses (1303-1312)</p>
10-35	II	<p>« C'est la somme des cous, des rentes, des heritages et des terres guainnables contenues es registre mestre Guillaume de Erquez , cleric notre seigneur le roy de France, arcediacre de Theresche en l'église de Laon ci apres nommez, que il acquis et achatez de l'an mil CC III^{XX} et IIII, ou quel an li roys de France et li alerent en Arragon jusques a la Pasque qui fu l'an mil CCC et X, le dimenche devant la saint George, le 19^e jour d'avril. » (fol. 10)</p>	<p>☒ fol. 10-22v : État des DÉPENSES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE de 1284 à 1311 – 243 items concernant les dépenses liées à la constitution du patrimoine, aux services souvent sonnand et trébuchants rendus à l'entourage, à Ercuis et en divers lieux dont Paris. Notes sur quelques événements marquants de la vie de Guillaume d'Ercuis ou de portée plus générale</p> <p>☒ fol. 22v-34 : RÉCAPITULATIF COMPTABLE PAR POSTES principaux de 20 années de gestion du patrimoine – une seule rubrique pour les dépenses non productives : total du poste de dépense suivi du total pour chaque année de dépense. – trois rubriques pour les biens productifs bois : - Total du poste de dépense suivi du total pour chaque année de dépense. - Total des recettes suivi du total de chaque année de recette. - Balance des recettes et des dépenses</p>
		<p>« La somme des couz et mises devant nommées et contenues et non contenues par les parties qui s'ensuivent fez par mestre Guillaume de Erquez cleric lou roy de France, arcediacre de Thereiche en l'iglise de Laon, de l'an M CC^{XX} et IIII jusques a l'an M CCCC et dis, par 26 anz finez et acomplis ou jour de Pasques qui fu ou dymanche devant la saint Thiburce... » (fol. 34)</p>	<p>☒ fol. 34-35. BILAN RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES DÉPENSES de 26 années de gestion de la carrière et des biens, en 63 rubriques ordonnées.</p>
35v-36	[I]	« Nomina villarum diocesis Laudunensis per decanatus parvi archidiaconatus » (fol. 35v)	☒ fol. 35v-36 : Noms des villes qui relèvent de l'archidiaconé de Thiérache suivis de 3 modèles de lettres
37-77	III.1	« Ce sont les cens, les rentes de blé et d'avene et les aumones que mestre Guillaume de Erquez, cleric notre seigneur le roy de France arcedyacre de Theresche en l'église de Laon doit chacun an pour ses terres guainnables, pour ses vignes, pour ses bois et pour ses prez aux termes, aus personnes et es lieux ci-apres nommez » (fol. 37).	☒ fol. 37-42v : Cens et rentes DUS PAR GUILLAUME D'ERCUIS en raison de ses biens immobiliers – fol. 37-39v : Domaines d'Ercuis, Noisy et divers lieux. – fol. 40-42v : Domaine de Garges. Pour ce domaine, l'état des rentes est précédé d'un état des biens acquis du roi.
	III.2	« Ce sunt les rentes et les cens que les persones ci apres nommées doivent chacun an aud. mestre Guillaume de Erquez aus lieux et aus termes ci apres contenuz » (fol. 43)	☒ fol. 43-64v : Cens et rentes DUS PAR LES TENANCIERS de G. d'Ercuis – fol. 43-47v : domaine d'Ercuis. – fol. 47v-64 : domaine de Noisy, Asnières et Beaumont-sur-Oise – fol 64v : Paris. – fol. 64v : domaine de Garges. <i>Début de la rubrique seul (feuillet manquants)</i>
	III.3	titre manquant (feuillet en déficit)	☒ fol. 65-65v : INVENTAIRE de la cassette de guillaume d'Ercuis avec indication de la valeur des pièces en monnaie de compte (incomplet du début)
	III.4	« Ce sunt les pieces de terres guainnables que mestre Guillaume de Erquez,clers notre seigneur le roy de France , arcediacre de Theresche en l'église de Laon a ou terrouer de Erquez » (fol. 66) « Mestre G. de Erquez a l'année que il a blé en sa valée d'outre le boys et ou terrouer d'illeques entour a semer en blé environ 32 arpenz de terre guainnable a l'arpent de Erquez ou il puet cheoir 35m[ines ?] 2 b[oisseaux] et demi de blé a la mesure de Champli » (fol. 74)	☒ fol. 66-77 :ÉTAT DES TERRES GAGNABLES en faire valoir direct (essentiellement au domaine d'Ercuis) – fol. 66-73v : état récapitulatif des terres arables en faire valoir direct – fol.74-77 : état de l'assolement des terres en faire-valoir direct pour une année ou le terroir de 'la valée d'outre le boys » en semée en blé.